

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement
Soumise à enregistrement

(code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires
articles L. 512 - 7 et R. 512 - 46 - 1 et suivants)

Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

SAS BIOMETHABRENNE sur la commune de Jeu-les-Bois

Nature de l'installation : Installation d'une unité de méthanisation et de valorisation d'intrants

Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées :

	Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Seuil de classement	Capacité de l'activité
Installation projetée	2781	1-b	E	Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires	< 100 t/j	53 t/j
	2171	/	D	Fumiers, engrais et supports de culture (dépôts de) renfermant des matières organiques et n'étant pas l'annexe d'une exploitation agricole	Le dépôt étant supérieur à 200 m ³	8 dépôts de 1000 m ³ 1 dépôt de 3000 m ³

Demandeur : SAS BIOMETHABRENNE

Emplacement de l'installation : aux lieux-dits Le Petit Rimbault et le Grand Rimbault, Jeu-les-Bois

Durée de la consultation : 4 semaines

du mardi 1er septembre 2020 au lundi 28 septembre 2020 inclus

Le dossier est déposé à la mairie de Jeu-les-Bois où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

☞ **Le lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h45**

☞ **Le mercredi : de 08h30 à 12h30**

Un extrait du dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<http://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L.C.P.E/Dossiers-d-Enregistrement-ICPE>

Le public pourra également adresser ses observations, par lettre, au Préfet de l'Indre (Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'environnement – CS 80583 – 36019 Châteauroux Cedex – consultation publique – dossier SAS BIOMETHABRENNE - Jeu-les-Bois)

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre pourra se prononcer pour :

☞ soit un enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ;

☞ soit un refus.